ESTIMATES

Courts Administration Service

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-116
ISBN 0-660-62777-9

105-04056/

Courts Administration Service

2005-2006
Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

The Honourable Irwin Cotler
Minister of Justice and Attorney General of Canada

TABLE OF CONTENTS

ACTING CHIEF ADMINISTRATOR'S MESSAGE 1

SECTION I – ORGANIZATIONAL OVERVIEW 3

- SUMMARY INFORMATION 3
- ORGANIZATIONAL PRIORITIES 4
  - Stakeholders 4
  - Strategic Relationships 4
  - Critical Issues 5
  - Trends 5
  - Risks and Challenges 6
  - Opportunities for Savings 7
  - Expenditure Review 7
  - Strategic Outcome 8
  - Organizational Priorities for the Planned Period 9
  - Rationale behind the Priorities 10

SECTION II – ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME 13

- STRATEGIC OUTCOME 13
- DESCRIPTION OF PROGRAM ACTIVITIES 13
- FINANCIAL AND HUMAN RESOURCES AS DESCRIBED IN THE PLANNED SPENDING TABLE IN SECTION III 14
- DETAILED ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES 15

SECTION III - SUPPLEMENTARY INFORMATION 23

- MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT 23
- ORGANIZATIONAL INFORMATION 24
- REPORTS ON PLANS AND PRIORITIES TABLES 25

SECTION IV- OTHER ITEMS OF INTEREST 31

- PROGRAM ACTIVITY - CORPORATE SERVICES 31
- APPENDIX I: OTHER INFORMATION 35

Acting Chief Administrator's Message

In the past year, the Courts Administration Service (hereinafter also referred to as the "Service") has been committed to: consolidating the functions of the two former organizations, the registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada; establishing approaches to ensure that the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada (hereinafter also referred to as the "Courts")—are provided with the most effective support possible given their unique requirements; and examining all corporate and operational activities to provide the best value for public funds, while safeguarding the independence of the judiciary.

The Courts Administration Service contributes to judicial independence through its mandate to provide effective support and services to the Courts and to ensure access to those Courts by members of the Canadian public seeking judicial redress. To achieve these objectives, the Service must be provided with stable funding based on clearly articulated needs, supported by performance measures that are both meaningful and clear. Much work remains to be done to meet this objective.

The Service is working closely with the Chief Justices to clearly identify the requirements of the Courts. In tandem, discussions are ongoing with officials of the Treasury Board Secretariat to implement a more effective and sustainable approach to funding. Working collaboratively, we hope to develop a governance structure and funding mechanism for the Service that can serve as a model for the future.

In closing, I wish to express my sincere appreciation to the Chief Justices, the Associate Chief Justice and the judges for their support, the staff of the Service—and officials of a number of provinces who provide support under existing arrangements—for their professionalism and dedication.

R.P. Guenette

SECTION I – Organizational Overview

Summary Information

Reason for Existence

The role of the Courts Administration Service is to provide registry and administrative services to four courts of law: the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada. These services permit individuals, companies, organizations and the Government of Canada to submit disputes and other matters to the Courts, and enable the courts to hear and resolve the cases before them fairly, without delay and as efficiently as possible.

Financial Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$ 53.5 millions	$ 53.9 millions	$ 53.9 millions

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
655	655	655

Organizational Priorities

	Type	Planned Spending		
($ millions)		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Improve the effectiveness of the Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada	On-going	4.5	1.0	2.1
Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada and to the Courts Administration Service	On-going	0.2	0.2	0.2
Improve service delivery	On-going	1.0	1.6	2.4
Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada	On-going	0.1	0.1	0.1

Organizational Priorities

The Courts Administration Service is a relatively new organization that was established by amalgamating the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. The amalgamation took effect on July 2, 2003 with the coming into force of the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8 (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html).

The Courts Administration Service is entirely funded through appropriations from Parliament. These appropriations are voted on each and every year by parliamentarians on reviewing the Main Estimates and the Report on Plans and Priorities, which are tabled in the House of Commons.

The Courts Administration Service also receives a small amount of revenue through filing fees and sale of copies of judgments. These revenues are returned to the Government of Canada's consolidated revenue fund and are not respendable by the Courts Administration Service.

Stakeholders

The Courts Administration Service has obligations to four main groups:

- the four courts;
- the legal community;
- litigants and their representatives; and
- the public, both Canadian and non-Canadian.

Strategic Relationships

The Courts Administration Service has four main strategic relationships:

- The Department of Justice Canada – The Department of Justice and other government departments/organizations initiate legislation and policies that have a direct bearing on the courts' workload, which in turn has an impact upon the workload of the Courts Administration Service. Moreover, the Attorney General of Canada (i.e. the Minister of Justice) designates representatives of the legal profession to sit on the Rules Committee of the Federal Court of Appeal and the Federal Court, as well as on the equivalent committee of the Tax Court of Canada. In addition, both rules committees include senior representatives of the Department of Justice.

- Provinces and territories – Seven of the Courts Administration Service's sixteen regional offices are co-located with – and staffed by – provincial/territorial court employees on a contractual basis. As well, provincial courtroom facilities are used in partnership in many locations. There is an

ongoing need to maintain a presence in these locations and to continue using available facilities and libraries.

- The Canadian Bar Association and provincial law societies – These organizations provide valuable feedback on processes and procedures to ensure the continued effectiveness of services provided by the Courts Administration Service. They also take into account regional sensitivities such as those relating to admiralty issues.

- Quasi-judicial tribunals and boards –The Courts Administration Service's ongoing efforts to achieve cost savings include the sharing of facilities and courtrooms across the country with federal tribunals, boards and commissions while keeping in mind sensitivities relating to judicial independence.

Critical Issues

The key strategic issue for the Courts Administration Service in the short term is clearly the ongoing impact of the amalgamation process. The organization is now moving on to the integration phase. This phase, which will continue to be the focus of the organization's work in 2005-06, will involve such activities as continuing cross-training employees from the two former organizations, harmonizing and updating policies, and standardizing work tools, such as computer applications and financial systems. In 2006-07, the process will advance to a "transformation" phase, which will involve a broader application of technology in the registries and enhancement of access to the Courts. Furthermore, work will continue in 2005-06 on improving accountability, streamlining and reengineering processes to achieve cost effectiveness.

Trends

There are a number of trends that the Courts Administration Service will have to take into account in the reporting period. One of these is the impact of new technologies on its work and the need to keep up with technological advances. For example, technologies permitting digital recording, "remote hearings" and the electronic filing of documents will be adopted for use by the Courts.

A second trend involves the increasing use of alternate dispute resolution (ADR) in Federal Court of Appeal and Federal Court proceedings. ADR is a structured process in which a judge or prothonotary conducts an informal process, such as mediation, in order to facilitate a resolution of the dispute without embarking on a formal trial. ADR programs reduce backlogs and free up court services in the face of increasing caseloads. However, such programs have also created new judicial support needs and additional space requirements.

Finally, financial considerations have an impact on the Courts Administration Service's work. The organization has no control over its workload and has had to deal with an increasing volume and complexity of cases, new security requirements and other unforeseen issues within its existing budget. This is particularly true given that one of the

purposes of the legislation amalgamating the two former organizations was "to enhance accountability for the use of public money in support of court administration".

This enhanced accountability manifests itself in the *Courts Administration Service Act*, which requires that the Chief Administrator send an annual report to the Minister of Justice, who then tables it in each House of Parliament. This legislative requirement also provides an opportunity for the Chief Administrator to inform the House of Commons and the Senate as well as the public of resource issues affecting the Courts Administration Service, and as a corollary, the respective Courts which it serves.

Risks and Challenges

In the spirit of the federal government's Government On-Line initiative, the Courts Administration Service intends to take a proactive approach to making information available to the public. However, there is an inherent contradiction between the two principles of the public's right to know and citizens' right to privacy. The Courts Administration Service, in consultation with the judiciary, must find a way to balance these interests in making information such as court decisions broadly available to the public on the Internet.

The past few years have seen a significant increase in applications to the Courts and most specifically in respect of immigration cases. Thus, the Federal Court's immigration and refugee workload doubled between 1995 and 2000 and has doubled once again since 2002. The events of September 11, 2001 and the increased emphasis on security have also added to the workload of the Federal Court.

The capacity of the Courts is a function of the ability of their registries to process applications and the availability of judges to consider the cases. The Courts Administration Service will need adequate resources to meet the requirements of the current complement of the Courts and any future needs arising from the filling of vacant judicial positions at the Federal Court of Appeal, the Federal Court and the Tax Court of Canada, to meet the increasing workload of the Courts. Resourcing for Deputy Judges will also be paramount. To ensure the "effective and efficient management and administration of all court services",[1] the Courts Administration Service will continue to examine the resources required for the accurate and timely processing of files for the Courts, while always recognizing the need to ensure accountability for the use of public money.

Another challenge faced by the Courts Administration Service lies in the requirement that it account for the use of resources while at the same time safeguarding the independence of the judiciary. The need for budgetary restraint must be balanced against the need to ensure that the judiciary has everything it requires to decide cases free of influence. For example, we must be conscious at all times of security concerns, and a full range of tools must be provided in support of the Courts' work.

---

[1] *Courts Administration Services Act*, S.C. 2002, c.8 subsection 7(2)

The effective utilization of facilities is a specific challenge, and Court hearing facilities must be used as efficiently as possible. One hundred percent occupancy is impossible because scheduled hearings are frequently cancelled at the last minute after the parties agree to an out-of-court settlement. Furthermore, as the Courts are itinerant, the Courts Administration Service provides judicial, administrative and technological support as well as the facilities across the country necessary to enable the Courts to sit and transact business at any place in Canada, as close in proximity as may be, for the convenience of the parties. The Service will continue to make its courtrooms available to quasi-judicial tribunals and other organizations. It must bear in mind sensitivities relating to judicial independence and the "perception" issue: e.g., a member of the public who appears before a government tribunal in a courtroom and then, on applying for judicial review of the tribunal's decision, appears before a judge in the same courtroom may have doubts as to the judge's independence from the tribunal.

Opportunities for Savings

Part of the overall economies of scale addressed when seeking the necessary approvals for the construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building (PETJB) in Ottawa was the need to co-locate functions from the various premises occupied by CAS into one single-purpose facility. Initial calculations show that over a 20-year period an estimated $30 million could be saved if the CAS and the Courts it supports were housed in one building.

Expenditure Review

The CAS is also committed to the Government of Canada's Expenditure Review initiative. The Senior Management team is looking at achieving internal operational efficiencies to meet the goal of long-term savings set out by the Government of Canada. Some of the initiatives identified as securing possible savings include consolidating the network infrastructure; amalgamating the Courts and the Courts Administration Service into one building (PETJB) in the national headquarters region; and modernizing the Court Rules in conjunction with the Chief Justices and the respective Rules Committees to effect savings i.e. requirement for registered mail, etc.

Strategic Outcome

The Courts Administration Service is committed to realizing the following strategic outcome:

> The public has effective, timely and fair access, in either official language, to the litigation processes of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada.

This commitment is consistent with the Government of Canada's priority of improving the quality of life of Canadians. *Canada's Performance 2004* (see http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/04/cp-rc_e.asp) is an annual report published by the President of the Treasury Board that attempts to measure the quality of life of Canadians by means of 35 "societal indicators", which are grouped according to six main themes: Canada's Place in the world; Canada's Economy; Society, Culture and Democracy; Aboriginal Peoples; the Health of Canadians; and the Canadian Environment.

Organizational Priorities for the Planned Period

Taking into consideration the CAS's external and internal environment, the CAS has identified four strategic priorities that extend beyond the fiscal year 2005-2006.

The organizational priorities described below support our strategic outcome and are intended to ensure more efficient processing of cases and more effective support to the Courts we serve, broader public access to the Courts, while ensuring transparency and full accountability for the use of public funds. These priorities based on our program activities will be achieved through key initiatives which are either underway or will be implemented during the reporting period. (Program Activities: Registry Services, Judicial Services and Corporate Services as described in our Program Activity Architecture (PAA)).

Priority	Organizational Priorities	Key Initiatives
Priority #1	Improve the effectiveness of the Courts Administration Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada	▪ Digital recording ▪ Electronic courtrooms ▪ Alternative Dispute Resolution (ADR) ▪ Improved Utilization of Courtrooms ▪ Construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building (PETJB) ▪ Court Technology and Equipment Modernization Project (CTEMP) ▪ Toronto and Vancouver Federal Judicial Centre Project (FJC) ▪ Courts Accommodation Amalgamation Project (CAAP)
Priority #2	Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada, and to the Courts Administration Service	▪ Videoconferencing and teleconferencing ▪ Electronic filing through Internet access
Priority #3	Improve service delivery	▪ Review of Judicial Services ▪ Harmonization of Registries in the regions ▪ Modernization of practices and procedures ▪ New case management system development
Priority #4	Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada	▪ Implementation of outreach activities

Rationale behind the Priorities

Priority #1

Improve the effectiveness of the Courts Administration Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada

Trials and the judicial process are becoming increasingly automated. The Courts Administration Service must take into account the impact of new technologies on its work and the need to keep up with technological advances in order to provide the most cost-effective, efficient and secure services to judges, prothonotaries, counsel, the public and its employees. The CAS relies on up-to-date technological systems and tools to enable decision-makers and employees to exchange information, to support case preparation, to manage the flow of cases through various stages and to communicate and consult with stakeholders. To that end, state-of-the-art technologies such as digital recording and electronic courtrooms will continue to be adopted for use by the Courts. Such initiatives will ultimately provide the public and the legal community more efficient options for greater access to the judicial system, thereby upholding Canadian values such as fairness, equality and the rule of law. It is also critical that the Courts and the Service be housed in the same location in Ottawa and in the regions.

Priority # 2

Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada, and to the Courts Administration Service

This strategic priority focuses on better serving and meeting the needs of the people seeking redress through the Courts. The Courts must be accessible to all citizens. Efforts must be made to promote sensitivity to the diverse clients served by the Courts. Users of the Courts must be able to conduct their business with relative ease and convenience, and must be treated with a high degree of courtesy and respect. Services must be available in both official languages.

Priority #3

Improve service delivery

A government-wide Service Improvement Initiative was launched in 2001. Under this initiative, departments and agencies are to achieve significant and quantifiable improvements in client satisfaction with their services.

This strategic priority will focus on improving the procedural aspects of the Courts Administration Service and therefore touches upon case management, processes, information sharing, communications, rule refinements, and improved support for the

judiciary. The Courts Administration Service is committed to providing its services in the most efficient, effective and economic manner, and to attaining excellence in client service standards vis-à-vis the judiciary, litigants and the general public.

Priority #4

Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada

The Courts Administration Service needs sufficient stable resources to support the Courts on a sustained basis to ensure that the Service's mandate and its statutory obligations to judges, prothonotaries, litigants and the Canadian public are not negatively affected. This means developing the capabilities of the Service to anticipate future demands and new resource requirements. The Service must be consulted by government departments and agencies regarding the impact of new and proposed legislation so as to better predict upcoming case work. The creation of the Service has enhanced the judicial independence by placing administrative services at arm's length from the Government of Canada. The heightened profile of the Courts and as a corollary of the registries, as a result of new legislation and the establishment of the Service, will require clearly identified communication channels with target audiences.

The organizational priorities will affect all aspects of the CAS's work and will guide management choices throughout the planning period. Monitoring key initiatives that support these priorities will be critical to guide strategic and operational decisions and to address emerging issues.

Section II – Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

Strategic Outcome

The Courts Administration Service is committed to realizing the following strategic outcome:

> The public has effective, timely and fair access, in either official language, to the litigation processes of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada.

The key initiatives identified on page 15 which support our strategic outcome and organizational priorities are intended to ensure broader public access to the Courts, more efficient processing of cases and more effective support to the Courts we serve, while ensuring transparency and full accountability for the use of public funds.

As the Courts Administration Service is continuing the integration and transformation phases of the consolidation of the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, its major priority for the next three years is to continue to provide high levels of service to the public with due diligence to public funds. The organizational priorities will be achieved through key initiatives which will be undertaken by each of our Program Activities. We have undertaken the development of performance measures for each Program Activity and sub-activities. The challenges and pressures that accompany a major organizational merger have made this exercise more complex than anticipated. Senior management is highly committed to this Treasury Board initiative and special attention will be given throughout the year to document the results of these key initiatives which will assist us in developing cost effective performance measures.

Description of Program Activities

The Service has one business line, known as courts administration service. Its objective is to provide Canadians with the services needed to ensure accountability for the use of public money in support of the administration of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada while facilitating the public's access to the Courts and safeguarding the principle of judicial independence. This business line is divided into three interrelated program activities: Registry Services, Judicial Services and Corporate Services.

- **Registry Services** provide the Courts with litigation support processes. These include processing documents filed by or issued to litigants, attending at court sittings, recording proceedings, providing information to litigants, maintaining custody of the records and information base required by the Courts and issuing legal instruments to enforce the Courts' decisions;

- **Judicial Services** provide judicial support to the Justices and prothonotaries, including but not limited to executive officers, judicial assistants, chauffeurs, court ushers, library employees, and other staff who provide direct support to the judiciary in fulfilling their responsibilities; and

- **Corporate Services** provide services such as finance, human resources, informatics, information management, telecommunications, facilities, translation, strategic planning, communications, internal audit and evaluation, general administration and security to the Courts and to the Courts Administration Service itself. (The program activity "Corporate Services" is not shown in the Main Estimates as a separate activity and is, therefore, not addressed in Section II. However corporate services is addressed in section IV – Other Items of Interest.)

Financial and Human Resources as described in the planned spending table in Section III

Program Activity Name: Registry Services

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$34.9 millions	$34.4 millions	$34.6 millions

Human Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
369	436	436

Program Activity Name: Judicial Services

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$19.4 millions	$19.1 millions	$19.3 millions

Human Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
206	219	219

Detailed Analysis of Program Activities

Priority#1

Improve the effectiveness of the Courts Administration Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada

A. Program Activity - Registry Services

Key Initiatives

Digital Recording

Digital recording equipment has been set up in some of our courtrooms. The results of the pilot project are positive. They have demonstrated that digital recording provides a means to reduce court reporting costs. As more and more courtrooms are equipped with the new system, the benefits will continue to accrue. The Courts Administration Service intends to develop a strategy for full deployment of this equipment in its courtrooms. With the support of the Chief Justices, we should be in a position to complete a feasibility study on installing digital recording equipment in all our courtrooms.

Electronic Courtrooms

Following the positive experience with the implementation of electronic courtrooms in Edmonton and Calgary and in keeping with its commitment to improve service delivery and accessibility to court proceedings, the Service completed its planning and purchasing stages in the building of an electronic courtroom in Ottawa. This process involved consultation with the judiciary and consultants to determine the specifications for and layout of the equipment in the courtroom. Real-time court reporting will also be implemented in this installation. In this way, the judges, prothonotaries, counsel and all court staff can accept real-time feed via their own notebook computers.

Alternative Dispute Resolution

The four courts have different jurisdiction and are governed by different practices and procedures which are stipulated in their respective legislation and rules. For example, alternate dispute resolution (ADR) is increasingly used in Federal Court. During 2003-04, 104 dispute resolution conferences and 1,416 pre-trial conferences were held in the Federal Court and 102 pre-trial conferences were held in the Tax Court of Canada (pre-trial conferences are often *de facto* dispute resolution conferences). The Tax Court of Canada also makes extensive use of informal proceedings, which reduce the cost of dispensing justice and make justice accessible to a broader range of litigants.

B. Program Activity - Judicial Services

Key Initiatives

Improved Utilization of Courtrooms

The two former organizations faced criticism in the Auditor General's 1997 report, over courtroom utilization. The Auditor General concluded that the Courts had an oversupply of courtrooms and that courtroom utilization as a percentage of availability was too low. Achieving 100 percent utilization is an impossible goal because of the dynamics of the judicial process. However, the Courts Administration Service is actively monitoring this situation and will continue to ensure that its courtrooms are shared and made effectively available to quasi-judicial tribunals and other organizations, where possible. We also intend to build on existing partnerships with the provinces. It should be noted that in many locations, judges sit in facilities other than courtrooms, such as hotel conference rooms.

Construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building (PETJB)

Presently, the Courts and the employees of the Courts Administration Service are located in seven buildings in the National Capital. Such distribution is inefficient and does not meet the long-term accommodation requirements of the Courts. The consolidation of the existing Ottawa operations will reduce operating costs, improve visibility and simplify security requirements. The Pierre Elliott Trudeau Judicial Building (PETJB) is a proposed new single-purpose courthouse facility that will house the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Courts Administration Service. Planning for this project began in March 1972. Various proposals have been prepared since then, and the project has on three separate occasions (1974, 1990 and 2002) been granted Preliminary Project Approval by the Treasury Board and approved by all other relevant regulatory government bodies. It was also discussed in the Auditor General's 1997 report, which concluded "that consolidation of Federal Court [of Canada] facilities in Ottawa would be desirable".[2] In addition, as the Minister of Justice suggested in a 1986 letter to the Commissioner for Federal Judicial Affairs that was quoted in the Auditor General's report, the "feasibility of consolidating the Tax Court and other tribunals into any proposal" to build new premises for the Federal Court of Canada was analysed and the current project accordingly includes the Tax Court of Canada.[3] Public Works and Government Services Canada is the lead organization on this major Crown project, which is jointly managed with the Courts Administration Service. Move-in for the Courts and the CAS is scheduled to be completed in the spring of 2009.

Court Technology and Equipment Modernization Project (CTEMP)

In October 2003, the Minister of Public Works and Government Services and the Minister of Justice received an amended Preliminary Project Approval (PPA) to design a new Federal Judicial Building, later renamed the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building (PETJB), to house the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Courts Administration Service (CAS).

While funding required to design and tender the building has been secured by PWGSC, monies for non-funded CAS related fit-up costs are being sought through the Court Technology & Equipment Modernization Project (CTEMP). The project addresses the following categories:

- Information Management/Information Technology
- Security
- Furniture and Furnishings
- Work Environment

[2] Canada, Office of the Auditor General, Report on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services, 1997), paragraph 114.

[3] *Ibid.*, paragraph 112.

Toronto Federal Judicial Centre Project (FJC)

Another facilities-related project in which the Courts Administration Service is participating involves the Federal Judicial Centre (FJC) in Toronto. The FJC will be leased to the federal government on a long-term basis to house the regional operations of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the CAS. Approval to proceed was obtained on January 30, 2003 and occupancy is scheduled for summer 2006. Efficiencies will be realized from this project due to the fact that staff and courtrooms will be in a single location. Moreover, the co-location of staff will provide a single access and information point for the public.

Courts Accommodation Amalgamation Project (CAAP)

A principal reason for construction of the new Federal Judicial Centre (FJC) space in Toronto is to permit the implementation of the *Courts Administration Service Act*. The judicial space, registries and administrative services of the Courts will be consolidated in one location. The Courts and the CAS are presently accommodated in two different locations in Toronto. The consolidation of existing operations will provide opportunities for cost savings, improved visibility and simplified security requirements.

The objectives of the Courts Accommodation Amalgamation Project (CAAP) are to reduce and combine overall expenditures by reusing and recycling equipment and furniture wherever it is feasible and cost effective to do so; ensure that the FJC is equipped with the necessary technology, adequate furniture, security and a work environment which will enable the Judges of the Courts, the legal community, the public and the employees of the Service to perform their work in a safe, efficient and productive environment; implement the CAAP in an environmentally responsible manner that adheres to principles outlined in Leadership in Energy & Environmental Design (LEED); convey to the general public, a space that reflects a sense of respect and transparence of the Justice system through the use of space, choices of material and equipment and in harmony with the FJC building design.

Vancouver Federal Judicial Centre Project (FJC)

Public Works and Government Services Canada (PWGSC) have advised us that the lease for the premises currently occupied by CAS in Vancouver will expire in December 2008. Security issues affecting the well-being of judges and staff are arising more frequently: belligerent litigants being increasingly disruptive; something needs to be done to address and correct these challenges before matters worsen.

Accordingly, a new project is being put in place to:

a) work closely with the four Chief Justices of the Courts to identify and quantify the mid-term to long-term accommodation requirements in Vancouver;

b) commence the preparation of a Tenant Requirements Package (TRP) which will provide details on the type of accommodation required, an approximate size of the individual spaces and the number of work units, members of the judiciary, staff and public to be accommodated within the planned premises;

c) address the various security issues which have been identified, complete a Treat and Risk Analysis to ensure all possible scenarios have been explored and dealt with; and

d) maintain close communications with PWGSC staff in the Vancouver region and Ottawa headquarters to ensure that the project advances to a successful completion.

Priority #2

Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada, and to the Courts Administration Service

A. Program Activity - Registry Services

Key Initiatives

Videoconferencing and teleconferencing

Registry Services provide the Courts with litigation support processes. These include processing documents filed by or issued to litigants, attending at court sittings, recording proceedings, providing information to litigants, maintaining custody of the records and information base required by the Courts and issuing legal instruments to enforce the Courts' decisions. Videoconferencing systems and teleconferencing provide an alternative means of access to court hearings, including access on urgent matters and across long distances, in order to facilitate the advancement of cases and to save costs in time and travel for litigants, judges, prothonotaries and Service staff. Videoconferencing installations have been established in all regional and federally staffed local offices across the country.

Electronic Filing

An electronic filing initiative through the Internet is in the development stage for proceedings in the Courts. This endeavour is a public-sector/private-sector cooperative venture between the Service and LexisNexis Canada (formerly QuickLaw Inc.), which will be the first service provider in the Canadian marketplace. A cooperative agreement was signed to formalize this working relationship, which has been an integral part of the project's evolution since its inception. A pilot project is on-going and includes testing a unique new method of paying court filing fees: the Receiver General Buy Button site, operated by Public Works and Government Services Canada.

B. Program Activity - Judicial Services

Key Initiatives

Review of Judicial Services

As part of the integration process of the Courts Administration Service, studies will continue in 2005-06 to develop an understanding of the various forms of judicial services which existed in the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. Services provided to judges, supernumerary judges, deputy judges, prothonotaries, umpires, and assessors continue to be examined and defined. The roles of judicial administrators, judicial assistants and the law clerk programs are also being studied. We will continue reviewing all of the services, such as library services, court usher services and chauffeur services, which are provided to the judges and judicial officers of the Courts to determine how to consolidate them effectively. This will ensure that judicial services are structured in such a way that appropriate resources are allocated according to requirements, while enhancing fiscal accountability and service delivery. This analysis is important, for without the proper type and level of timely support judges and other judicial officers may find themselves performing some tasks that could be better delegated to qualified support staff. A new Director General, Judicial Services will be appointed to head this review.

Priority #3

Improve service delivery

A. Program Activity - Registry Services

Key Initiatives

Harmonization of Registries

The physical consolidations of the registries in Vancouver and Montreal have been completed. Co-location of the registry in Toronto will be completed in 2006. Cross-training of registry staff across Canada will continue in 2005-06. As a result, all registry officers will be in a position to better serve clients with respect to all four courts. These measures will enhance the use of our resources and provide a common access point for the public.

Modernization of Registry Process

In consultation with the Chief Justices, the Best Practices and Modernization Branch was created to review and modernize work processes and recommend changes to the rules of procedure to make the delivery of our services to the citizens more effective.

The business process reengineering is expected to take two to three years to complete but operational improvements will be implemented as identified and approved. The first phase of the project will

include a review of the business processes including the practices and procedures of all the courts with a view to modernize the tools and approaches utilised in the delivery of our services.

The integration of the current case management systems, the introduction of additional technology in courtrooms, the modification of some rules of procedures and the provision of timely operational training to registry staff are examples of initiatives included within the scope of this project.

Priority # 4

Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada

A. Program Activity - Registry Services

Key Initiatives

Implementation of Outreach Activities

The Courts Administration Service will strive to ensure that the information it makes available to the public about the Courts it serves, whether via the Courts' Web sites or other communications tools, including the publication of judgments, is coordinated effectively. In addition, the Courts Administration Service, in conjunction with the Courts, will continue to use outreach activities, such as open houses, mock trials, symposium and Law Day to heighten public awareness of judicial independence.

Section III - Supplementary Information

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Courts Administration Service.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities.*

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It is based on the department's approved accountability structure as reflected in its MRRS;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat in the RPP.

Name: 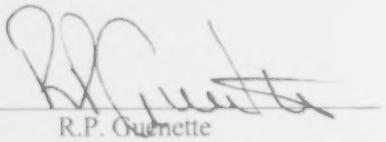

R.P. Guénette
Acting Chief Administrator

Date: February 25, 2005

Organizational Information

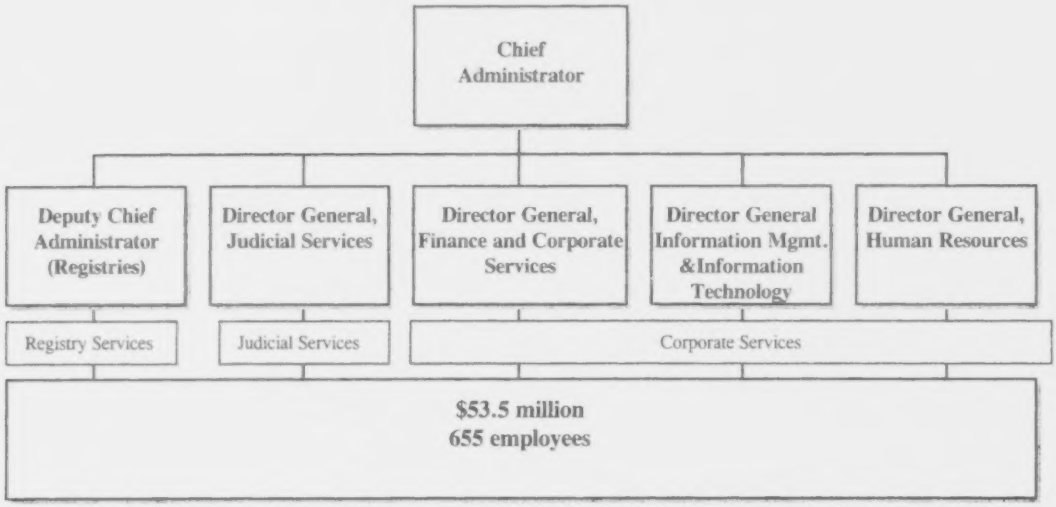

The Courts Administration Service is structured in an efficient and cost-effective manner to deliver its mandate.

The Chief Administrator of the Courts Administration Service is accountable to Parliament through the Minister of Justice.

The powers, duties and functions of the Chief Administrator are set out in the *Courts Administration Service Act* as follows:

- the Chief Administrator has all the powers necessary for the overall effective and efficient management and administration of all court services, including court facilities and libraries and corporate services and staffing (subsection 7(2)); and

- the Chief Administrator, in consultation with the Chief Justices of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada, shall establish and maintain the registry or registries for those Courts in any organizational form or forms and prepare budgetary submissions for the requirements of those Courts and for the related needs of the Courts Administration Service (subsection 7(3)).

The *Courts Administration Service Act* also places two specific restrictions on the powers of the Chief Administrator:

- the powers of the Chief Administrator do not extend to any matter assigned by law to the judiciary (subsection 7(4)); and

- a Chief Justice may issue binding directions in writing to the Chief Administrator with respect to any matter within the Chief Administrator's authority (subsection 9 (1).

Reports on Plans and Priorities Tables

Planned Spending

Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

($ millions)	Forecast Spending 2004-2005[1]	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Registry Services[2]	34.9	**34.4**	34.6	34.6
Judicial Services[2]	19.4	**19.1**	19.3	19.3
Budgetary Main Estimates (gross)	54.3	**53.5**	53.9	53.9
Registry Services	---	**---**	---	---
Judicial Services	---	**---**	---	---
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	---	**---**	---	---
Less: Respendable revenue	---	**---**	---	---
Total Main Estimates	54.3	**53.5**	53.9	53.9
Adjustments:				
Supplementary Estimates:				
+ Operating budget carry forward (horizontal item)	2.2	---	---	---
- Special Security Cases (Air India)[3]	(0.3)	---	---	---
Budget Announcement:				
- Planned procurement savings[4]	---	**(0.1)**	---	---
Other:				
+ TB Vote 15	0.3	---	---	---
Total Adjustments	*2.2*	***(0.1)***	*0.0*	*$0.0*
Total Planned Spending	56.5	**53.4**	53.9	53.9

Total Planned Spending	56.5	**53.4**	53.9	53.9
Less: Non-Respendable revenue	(3.9)	**(7.4)**	(7.4)	(7.4)
Plus: Cost of services received without charge	18.8	**19.1**	19.0	19.8
Net cost of Program	71.4	**65.1**	65.5	66.3

Full Time Equivalents[5]	575	**655**	655	655

(1) Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year, including employee benefits.

(2)The Corporate Services - Program Activity has been re-allocated to the remaining program activities on a *pro rata* basis.

(3) Special Security Case (Air India): For fiscal year 2004-2005, the Courts Administration Service is not anticipating to spend its special purpose allotment of $0.3 million in Special Security Cases (Air India Trial). An amount of $0.3 million will be returned to the Treasury Board Secretariat in 2004-2005.

(4)This reflects the reductions to the department's planned spending as a results of the ERC exercise and which were announced in the 2005 Budget – more information will be provided in the next Supplementary Estimates.

(5)Since the amalgation of the Registry of the Federal Court of Canada and the Registry of the Tax Court of Canada, there have been some delays in staffing. In addition, internal staffing is done before external staffing in order to reallocate personnel to match the requirement of CAS with personnel of both former organizations. The increase in 2005/2006 is mainly due to the hiring of new employees to support the need

of new judges, supernumerary judges, deputy judges and prothonotaries as well as the increase in immigration files, resulting in an increase in the personnel.

Table 2: Program by Activity ($ millions)

2005-2006					
PROGRAM ACTIVITY	Budgetary		Total Main Estimates	Adjustments (planned spending not in Main Estimates)	Total Planned Spending
	Operating	Gross			
Registry Services	34.4	34.4	34.4	(0.1)	34.3
Judicial Services	19.1	19.1	19.1		19.1
Total	**53.5**	**53.5**	**53.5**	**(0.1)**	**53.4**

Table 3: Voted and Statutory Items listed in Main Estimates ($ millions)

2005-2006			
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	**Current Main Estimates**	Previous Main Estimates
30	Operating expenditures	**47.2**	47.7
(S)	Contributions to employee benefit plans	**6.3**	6.6
	Total Department	**53.5**	**54.3**

Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year

2005-2006	
($ millions)	**Total**
Total Planned Spending	**53.4**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**16.6**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	**2.5**
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada	**0.0**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**0.0**
	19.1
Less: Non-respendable Revenue	**(7.4)**
2005-2006 Net cost of Department	**65.1**

Table 7: Sources of Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
Registry Services				
Refund of previous years' expenditures	0.1	**0.2**	0.2	0.2
Services fees	1.7	**1.4**	1.4	1.4
Court fines	0.2	**3.6**	3.6	3.6
Miscellaneous non-tax revenues	1.9	**2.2**	2.2	2.2
Total Non-Respendable Revenue	3.9	**7.4**	7.4	7.4

At the Courts Administration Service, non-respendable revenues consist primarily of fees levied for filing documents within the registries, and for sales of photocopies of judgments and other revenues such as fines. Fine revenues are impossible to forecast and vary significantly in amount from year to year. The actual fine revenue collected this year is lower than the preceding few years. As a result, a four-year average has been used to forecast future non-respendable revenues, though actual amounts collected from fines from year to year are expected to vary considerably from the average estimated.

Miscellaneous non-tax revenues consist primarily of others revenues, but mainly come from Employment Insurance (EI). Account late in fiscal year 2001-2002, it was decided that total cost allocated by the Tax Court of Canada for handling Employment Insurance (EI) cases would be expended against the Employment Insurance account of Canada. As such, HRDC, the department formerly responsible for the EI account, would show an EI expense and the Tax Court of Canada would show an equivalent, non-respendable revenue item. The purpose of this accounting exercise was to more accurately reflect the total cost of running the federal government's EI program and it was strictly internal to the government.

It should be noted that beginning in the 2004-2005 fiscal year, all costs associated with EI for the Courts Administration Service will be recorded from Human Resources and Skills Development Canada (formerly HRDC).

Table 12: Details on Project Spending

Over the next three years, certain projects have or are expected to exceed the Courts Administration Service (CAS) delegated project approval levels. As such, CAS will be requesting Treasury Board approval authority for the following projects.

2005-2006

1. Write a Request for Proposal and follow up on the establishment of a standardized case management system for all courts.
2. Courts Accommodation Amalgamation Project (CAAP)
3. Courts Technology and Equipment Modernization Project (CTEMP)
4. Program Integrity for additional new judges, supernumerary judges, deputy judges and prothonotaries and aboriginal cases

2006-2007

1. Develop new case management system
2. Courts Accommodation Amalgamation Project (CAAP)
3. Courts Technology and Equipment Modernization Project (CTEMP)

2007-2008

1. Develop new case management system
2. Courts Technology and Equipment Modernization Project (CTEMP)

For further information on the above-mentioned projects see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp

SECTION IV- Other Items of Interest

Program Activity - Corporate Services

Key Initiatives

In 2005-06, many activities related to the amalgamation process will continue to be undertaken. For example, computer systems will be harmonized by acquiring common work tools, revising the network infrastructure and standardizing server applications. Key policies, procedures and systems in such areas as human resources and finance will be harmonized, and best practices of the two former organizations will be adopted.

Financial Situation

There are two fundamental areas for which CAS will seek additional funds in 2005/06. This is due to the increased costs for the Courts Administration Service since its establishment in July 2003.

The first area is related to a number of new judges, deputy judges and prothonotaries that have been appointed in the past two years to deal with increased workload mainly in the areas of immigration, terrorism and aboriginal cases that fall under the Federal Court's jurisdiction. This has increased the financial requirements of CAS due to additional prothonotaries' salaries, deputy judges' fees and travel, judicial support and research for judges, as well as additional costs for court reporters, simultaneous interpretation services and translation requirements.

Secondly, CAS is still in a period of consolidation of the former registries' of the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada. Additional funding requirements due to the amalgamation of the registries will likely continue through fiscal year 2005/06 and future years, especially in the areas of merging two older case management systems, merging the Toronto regional offices, and the eventual consolidation in Ottawa of all CAS employees and the judges of the four federal courts into the proposed Pierre Elliott Trudeau Judicial Building.

Human Resources

Human Resources Service has developed an attrition plan up to the year 2008. From this plan, managers can develop a vacancy management plan for replacement options to fill key positions that become available through attrition. The Law Clerk Program will be refined to meet the organization's changing needs and the Courts Administration Service will demonstrate its commitment to investing in learning.

Human Resources Modernization

The *Public Service Modernization Act*, S.C. 2003, c. 22, (PSMA) received Royal Assent on November 7, 2003. This Act is being phased in gradually: two of its main components amendments to the *Public Service Labour Relations Act* and the *Public Service Employment Act*, are scheduled to come into force in the spring of 2005 and the fall of 2005, respectively. In 2005, we will be establishing a Human Resources PSMA Team to be in a position to successfully implement the PSMA.

The following activities will result from the Human Resources Modernization initiative:

- establishing an informal conflict management system so that managers and employees may resolve workplace disputes informally; and

- delivering training for managers who will receive staffing sub delegation from the Chief Administrator under the *Public Service Employment Act* when it comes into force in the fall of 2005, as the Act will give them greater decision-making authority and clearer accountability for their decisions.

We have already established a National Labour Management Consultation Committee. The Local Labour Management Consultation Committees will also start in fiscal year 2005-06.

Records Management

Since the mid-1990s, the number of cases filed has steadily increased. This growth has resulted in greater demand for space to store court records as required in the *Federal Courts Act* and the *Tax Court of Canada Act*.

The Records Management Committee is currently reviewing the requirements for managing the records of the Courts Administration Service, as well as court records. This Committee will be making recommendations to the Acting Chief Administrator in relation to the retention and treatment of administrative and operational records. It will also be making recommendations to the Chief Justices pertaining to the retention of court records. Its work should lead to significant reductions in the amount of records that are kept in storage by the Service.

The Committee will also be working jointly with its Real Property Services and other stakeholders to explore strategies such as digital imaging/archiving and e-retrieval services to provide a business solution to its records storage and retrieval needs and facilitate the compliance of its statutory requirements to preserve the records of the Courts.

Government On-Line

The former organizations work contributed to the goal of the Government of Canada's Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp), namely to use information and communication technology to provide Canadians with enhanced access to improved citizen-centred, integrated services, anytime, anywhere and in the

official language of their choice. The Courts Administration Service is continuing to work toward achievement of the objectives of Government On-Line, as evidenced by the following activities, which will continue in 2005-06:

- changes to computers at public counters, which currently permit visitors to the registry to view only Federal Court of Appeal and Federal Court docket entries, will make it possible to view hearing lists, the decisions database, indexing information and the Web sites of the Courts.

- harmonization of the information systems of the Courts is necessary to improve communications between employees by providing uniformity and efficiency. The Internet sites and intranet will also continue to enhance accessibility to the Courts and the level of service offered.

Other improvements will be made in 2006-07 and 2007-08. A new case management system integrating the Courts Administration Service's two existing operational systems will incorporate the best practices of the two former organizations and provide improved online services to the public. This is dependant upon receiving appropriate funding and approval from central agencies. This would allow the parties in proceedings of all four courts to receive documents from the Courts, serve documents on each other electronically, and to view court documents that have been filed electronically or scanned into the system. Throughout the reporting period, new on-line technologies will be added to the array of services already available to the public.

Improved Strategic Management

In line with the government objective of strengthening public sector management, the CAS will develop sound strategic management practices to enhance the overall performance of the organization. A Management Accountability Framework (MAF) building on the pillars of modern comptrollership will serve as the basis for improving the Service results and performance.

The following initiatives will be implemented over the planning period:

- developing an integrated risk management framework to provide managers with information key to strategic and operational planning;

- establishing a sustainable internal audit and evaluation function, to provide managers with valuable information to improve operational and overall results.

The Courts Administration Service will also ensure that a more effective accountability regime is put in place as quickly as possible. Management practices and procedures at the Courts Administration Service will continue to be strengthened during this transformation period. Our restructuring exercise is focused on accountability and responsibility for the cost-effective use of resources approved by Parliament to support the Courts Administration Service, while continuing to safeguard judicial independence. The Courts Administration Service will review improvements in accountability reporting against service and performance standards relating to the effective use of resources. Examples could include reporting on the timeliness of submitting cases to the Courts, resource utilization rates, service to litigants and increased productivity of the registries. In order to facilitate this, organization-wide performance measures will be developed.

The Courts Administration Service is also establishing an appropriate governance regime, which will include a restructured Senior Management Committee, an effective Audit and Evaluation Committee, a Human Resources Management Committee, and National and Local Labour-Management committees and Occupational Safety and Health committees.

Security Services

The Courts Administration Service (CAS) continues its efforts to improve the security of judges, prothonotaries, staff and members of the public using its facilities. The development of internal policies and procedures has been prioritized. Working groups comprised of judges and staff have worked together to develop several comprehensive policies and procedures while trying to minimize the inconveniences imposed to our users through the implementation of certain security measures. In addition, CAS has developed a program aimed at heightening security awareness throughout the organization.

In 2005-06, the Courts Administration Service will be finalizing its Business Resumption Plan to ensure the continued availability of essential services, programs and operations, in the event of interruptions caused by unforeseen events such as extended power failures, severe weather conditions, etc. Furthermore, should a major civil emergency occur, the Federal Court will be capable to continue providing essential services to the government through the application of the Government of Canada Business Continuity Plan developed in cooperation with the Continuity of Constitutional Government Steering Committee (CCGSC). The CCGSC is headed by representatives of the Office of Public Safety and Emergency Preparedness Canada. A representative from the Courts Administration Service sits on the CCGSC ensuring the Courts requirements are met.

Facilities Management

In 2005-06, the Courts Administration Service will develop a long-term accommodation strategy for its headquarters and local offices and finalize the signage across Canada. Focusing on space optimization projects will be a priority to reduce overall government real estate costs whenever feasible.

Appendix I: Other Information

Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:

Pierre R. Gaudet
Director General, Capital Projects
Courts Administration Service
Ottawa, Ontario
K1A 0H9

Pierre.Gaudet@cas-satj.gc.ca

Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:

Paul Waksberg
Director, Planning, Budgeting and Analysis
Courts Administration Service
Ottawa, Ontario
K1A 0H9

Paul.Waksberg@cas-satj.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Service administratif des tribunaux judiciaires

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'*un projet de loi de crédits* déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-116
ISBN 0-660-62777-9

Service administratif des tribunaux judiciaires

Budget des dépenses
2005-2006

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF INTÉRIMAIRE 1

SECTION I – SURVOL DE L'ORGANISATION 3

RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES 3
PRIORITÉS DE L'ORGANISATION 4
Parties intéressées 4
Relations stratégiques 4
Grands enjeux 5
Tendances 5
Risques et défis 6
Possibilités d'économie 7
Examen des dépenses 7
Résultat stratégique 8
Priorités de l'organisation pendant la période de référence 9
Justification des priorités 10

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 13

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 13
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME 13
RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES TELLES QU'ELLES FIGURENT AU TABLEAU DES DÉPENSES PRÉVUES. (SECTION III) 14
ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME 15

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 23

DÉCLARATION DE LA DIRECTION 23
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION 24
TABLEAUX – RAPPORT SUR LES PLANS ET PRIORITÉS 26

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 31

ACTIVITÉS DE PROGRAMME - SERVICES MINISTÉRIELS 31
APPENDICE I : AUTRES RENSEIGNEMENTS 35

Message de l'administrateur en chef intérimaire

Au cours de l'année écoulée, le Service administratif des tribunaux judiciaires (ci-après appelé, « le Service » ou le SATJ) s'est consacré à regrouper des fonctions des deux anciens organismes, soit le greffe de la Cour fédérale du Canada et le greffe de la Cour canadienne de l'impôt; à établir des façons de faire qui garantissent aux quatre cours, soit la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt (ci-après appelé les « Cours »), le soutien le plus efficace qui soit compte tenu de leurs besoins uniques; ainsi qu'à examiner toutes les activités organisationnelles et opérationnelles en vue d'offrir le meilleur rapport coût-efficacité relativement aux fonds publics tout en préservant l'indépendance judiciaire.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires contribue à cette indépendance judiciaire parce qu'il a pour mandat de fournir un soutien et des services efficaces aux Cours et d'assurer l'accessibilité de ces Cours aux membres de la population canadienne qui veulent obtenir une réparation judiciaire. Pour atteindre ces objectifs, le Service doit bénéficier d'un financement stable en fonction de besoins clairement précisés, et s'appuyer sur des mesures du rendement à la fois significatives et transparentes. Il reste toutefois beaucoup de travail à accomplir en ce sens.

Le Service travaille en étroite collaboration avec les juges en chef afin de cerner avec précision les besoins des tribunaux. En même temps, nous discutons présentement avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre une approche plus efficace et plus durable en matière de financement. Nous espérons que cette collaboration nous aidera à élaborer une structure de gestion ainsi qu'un mécanisme de financement pour le Service qui pourront éventuellement servir de modèle.

En terminant, j'aimerais exprimer ma gratitude aux juges en chef, au juge en chef adjoint et aux juges de leur soutien, au personnel du Service et aux représentants de plusieurs provinces qui fournissent leur appui aux termes d'accords actuels, de leur professionnalisme et de leur dévouement.

R. P. Guenette

SECTION I – Survol de l'organisation

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de fournir des services de greffe et administratifs à quatre cours de justice : la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Ces services permettent à des personnes, à des sociétés, à des organismes et au gouvernement du Canada de soumettre des litiges et d'autres questions aux Cours et permettent aux Cours d'entendre et de résoudre les affaires dont elles sont saisies équitablement, sans retard et le plus efficacement possible.

Ressources financières

2005-2006	2006-2007	2007-2008
53,5 millions $	53,9 millions $	53,9 millions $

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
655	655	655

Priorités du service

	Type	Dépenses prévues		
(millions de $)		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt	En cours	4,5	1,0	2,1
Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires	En cours	0,2	0,2	0,2
Améliorer la prestation des services	En cours	1,0	1,6	2,4
Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt	En cours	0,1	0,1	0,1

Priorités de l'organisation

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est un organisme relativement nouveau, créé par la fusion des anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. La fusion a eu lieu le 2 juillet 2003 dès l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (voir http://laws.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html).

Tous les fonds du Service administratif des tribunaux judiciaires proviennent de crédits accordés par le Parlement. Les parlementaires affectent ces crédits chaque année à l'examen du Budget principal des dépenses et du Rapport sur les plans et les priorités présentés à la Chambre des communes.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires génère également quelques revenus par l'entremise des droits de dépôt et des ventes de copies de jugements. Ces revenus étant retournés au Trésor du gouvernement du Canada, le Service administratif des tribunaux judiciaires n'y a donc pas accès.

Parties intéressées

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a des obligations à l'égard de quatre groupes principaux :

- les quatre Cours;
- la communauté juridique;
- les parties et leurs représentants;
- la population canadienne et non-canadienne.

Relations stratégiques

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a quatre principales relations stratégiques :

- Ministère de la Justice du Canada – Le ministère de la Justice ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux établissent des dispositions législatives et des politiques qui ont des répercussions directes sur la charge de travail des Cours et, conséquemment, sur la charge de travail du Service administratif des tribunaux judiciaires. De plus, le procureur général du Canada (c.-à-d. le ministre de la Justice) nomme des représentants de la communauté juridique pour siéger au Comité des règles de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi qu'au comité équivalent de la Cour canadienne de l'impôt. Ces deux comités des règles comprennent également des hauts représentants du ministère de la Justice.

- Provinces et territoires – Sept des 16 bureaux régionaux du Service administratif des tribunaux judiciaires partagent des locaux et sont dotés d'employés de tribunaux provinciaux et territoriaux, sur une base contractuelle. D'ailleurs, dans de nombreux endroits, on utilise en partenariat les salles d'audience provinciales. Notre présence en ces endroits et l'utilisation de ces installations et des bibliothèques, à notre disposition, représentent des besoins constants.

- Association du Barreau canadien et barreaux provinciaux – Ces organismes formulent des commentaires précieux concernant les processus et les procédures ce qui permet d'assurer l'efficacité continue des services du Service administratif des tribunaux judiciaires. Ils tiennent également compte des susceptibilités régionales, en matière d'amirauté, par exemple.

- Tribunaux quasi judiciaires et conseils – Les efforts constants que déploie le Service administratif des tribunaux judiciaires pour réaliser des économies d'argent comprennent le partage d'installations et de salles d'audience partout au pays avec des tribunaux, des commissions et des conseils fédéraux. En cela, toutefois, le SATJ garde à l'esprit les préoccupations relatives au maintien de l'indépendance judiciaire.

Grands enjeux

À court terme, la grande question stratégique pour le Service administratif des tribunaux judiciaires est de toute évidence l'effet continu qu'exige la fusion. L'organisation aborde maintenant la phase de l'intégration, qui restera l'objet de son attention en 2005-2006. Les activités prévues sont la continuation de la formation polyvalente des employés des deux anciens organismes, l'harmonisation et la mise à jour des politiques et la normalisation des outils de travail comme les applications informatiques et les systèmes financiers. L'exercice 2006-2007 sera celui de la « transformation », qui comportera une application plus large de la technologie au sein des greffes et l'amélioration de l'accessibilité des Cours. Le travail destiné à améliorer la reddition de comptes, la rationalisation et la réingénierie des méthodes pour atteindre la rentabilité se poursuivra en 2005-2006.

Tendances

Le Service administratif des tribunaux judiciaires devra tenir compte de plusieurs tendances durant la période de référence. L'une d'elles vise l'effet des nouvelles technologies sur son travail et la nécessité de suivre les progrès techniques. Par exemple, le SATJ adoptera les technologies permettant l'enregistrement numérique, les « audiences à distance » et le dépôt électronique de documents pour qu'elles soient ensuite utilisées dans les Cours auxquelles il offre ses services.

Une deuxième tendance concerne le recours de plus en plus fréquent au règlement extrajudiciaire de différends (RED) dans les procédures devant la Cour d'appel fédérale

et la Cour fédérale. Le RED est une procédure structurée, telle une médiation, que préside un juge ou un protonotaire et qui a pour but de faciliter le règlement d'un différend sans se lancer dans un procès formel. Les programmes de RED réduisent les arriérés et libèrent les services judiciaires malgré les charges d'instances croissantes. Toutefois, ils ont aussi engendré de nouveaux besoins en matière de soutien judiciaire et de locaux.

Enfin, l'aspect financier a forcément une incidence sur le travail du Service administratif des tribunaux judiciaires. L'organisme n'a pas de contrôle sur sa charge de travail et il a dû s'occuper d'affaires de plus en plus nombreuses et complexes, tenir compte de nouvelles exigences en matière de sécurité et d'autres questions non prévues à même le budget existant. Cela est particulièrement vrai du fait que l'un des objets de la loi fusionnant les deux anciens organismes est « d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux ».

Cette responsabilisation accrue est manifeste dans la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, laquelle exige que l'administrateur en chef présente un rapport annuel au ministre de la Justice qui le dépose ensuite devant chaque chambre du Parlement. Cette prescription de la loi donne également à l'administrateur en chef l'occasion d'informer la Chambre des communes et le Sénat ainsi que le public des questions relatives aux ressources qui touchent le Service administratif des tribunaux judiciaires, et en corollaire, les Cours respectives auxquelles il offre ses services.

Risques et défis

Dans la foulée de l'initiative du Gouvernement en direct, le Service administratif des tribunaux judiciaires a l'intention d'adopter une approche proactive afin de mettre l'information à la disposition du public. Cependant, il y a une contradiction inhérente entre les deux principes du droit à l'information du public et du droit à la vie privée des citoyens. Le Service administratif des tribunaux judiciaires, en consultation avec le judiciaire, doit trouver une façon d'équilibrer ces intérêts en mettant l'information, comme les décisions des Cours, à la disposition générale du public sur Internet.

Au cours des dernières années, on a constaté une augmentation considérable des demandes déposées devant les Cours, notamment en ce qui concerne les affaires en matière d'immigration. Ainsi, la charge de travail de la Cour fédérale en matière d'immigration et du statut de réfugié a doublé entre 1995 et 2000 et a encore doublé depuis 2002. Les événements du 11 septembre 2001 et l'accent accru mis sur la sécurité ont également ajouté à la charge de travail de la Cour fédérale.

La capacité des Cours dépend de celle de leur greffe de traiter les demandes ainsi que de la disponibilité des juges pour examiner les affaires. Pour assumer la charge de travail croissante des Cours, le Service administratif des tribunaux judiciaires aura besoin de ressources adéquates pour satisfaire aux besoins liés à l'effectif actuel des Cours ainsi que pour répondre à tout besoin éventuel découlant de la nomination de juges aux postes qui sont actuellement vacants à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt. Le financement des postes de juges suppléants sera également essentiel. Pour assurer la « prestation de services administratifs efficaces et la gestion

efficiente de ceux-ci »[1], le Service administratif des tribunaux judiciaires continuera d'examiner les ressources nécessaires afin d'assurer un traitement efficace et opportun des dossiers des Cours, en gardant à l'esprit qu'il faut assurer la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

Autre défi à relever pour le Service administratif des tribunaux judiciaires : l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire. La nécessité de restrictions budgétaires ne doit pas faire oublier l'obligation de mettre à la disposition des juges tout ce dont ils ont besoin pour trancher des causes, libres de toute influence. Par exemple, nous devons être conscients en tout temps des préoccupations relatives à la sécurité, et fournir une vaste gamme d'outils au soutien du travail des Cours.

L'utilisation efficace des locaux est un défi particulier, et les installations des salles d'audience doivent être utilisées de la façon la plus efficace possible. L'occupation à 100 p. 100 est impossible parce que les audiences prévues sont souvent annulées à la dernière minute après que les parties conviennent d'un règlement à l'amiable. De plus, comme les Cours sont itinérantes, le Service administratif des tribunaux judiciaires assure du soutien judiciaire, administratif et technologique et fournit, dans tout le pays, les locaux nécessaires pour permettre aux Cours de siéger et de négocier des affaires dans tout endroit au Canada, le plus rapproché possible, à la convenance des parties. Le SATJ continuera de mettre ses salles d'audience à la disposition de tribunaux quasi judiciaires et d'autres organismes en gardant à l'esprit les questions d'indépendance judiciaire et de « perception ». Exemple : une personne qui comparaîtrait devant un tribunal du gouvernement dans une salle d'audience et qui, après avoir fait une demande de contrôle judiciaire à l'encontre de la décision du tribunal, comparaîtrait devant un juge dans la même salle d'audience, pourrait douter de l'indépendance du juge par rapport au tribunal.

Possibilités d'économie

Les économies d'échelle globales visées par la demande d'autorisation de construire l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau (EMFPET) à Ottawa consistaient en partie à regrouper les fonctions des divers locaux occupés par le SATJ en un édifice à destination unique. Les calculs initiaux montrent que le regroupement du SATJ et des Cours dans un même bâtiment permettrait des économies de l'ordre de 30 millions de dollars en 20 ans.

Examen des dépenses

Le SATJ s'est aussi engagé à participer à l'initiative d'examen des dépenses du gouvernement du Canada. La haute direction entend rentabiliser les opérations pour réaliser les économies à long terme voulues par le gouvernement du Canada. Certaines des initiatives élaborées à cette fin consistent à regrouper l'infrastructure de réseau et à loger le SATJ et les Cours au même endroit (l'EMFPET), dans la région où se trouve déjà l'administration nationale et à moderniser les règles des Cours de concert avec les juges en

[1] *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch.8, paragraphe 7(2).

chef et les comités des règles des Cours afin de permettre des économies, exemple : nécessité du courrier enregistré.

Résultat stratégique

Le Service administratif des tribunaux judiciaires vise l'atteinte du résultat stratégique suivant :

> Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Cet engagement est conforme à la priorité du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Le rapport *Le rendement du Canada 2004* (voir http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/04/cp-rc_f.asp) est un rapport annuel publié par le président du Conseil du Trésor qui tente de mesurer la qualité de vie des Canadiens grâce à 35 « indicateurs sociaux », regroupés selon six grands thèmes : la place du Canada dans le monde; l'économie du Canada; société, culture et démocratie; les peuples autochtones; la santé des Canadiens; et l'environnement au Canada.

Priorités de l'organisation pendant la période de référence

Tenant compte de son environnement externe et interne, le SATJ s'est fixé quatre priorités stratégiques dont la portée dépasse l'exercice financier 2005-2006.

Les priorités décrites ci-dessous appuient le résultat stratégique et visent à rendre plus efficaces le traitement des dossiers et le soutien aux Cours auxquelles le SATJ offre ses services et à rendre ces dernières plus accessibles au public tout en assurant la transparence et en rendant intégralement compte de l'utilisation des fonds publics. Ces priorités, fondées sur les activités des programmes, vont être concrétisées au moyen de grandes initiatives qui ont déjà été lancées ou qui le seront pendant la période de référence. (Les activités des programmes – Services de greffe, Services judiciaires et Services ministériels – sont décrites dans notre architecture des activités de programme (AAP)).

Priorité	Priorités de l'organisation	Principales initiatives
Priorité n° 1	Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt	▪ Enregistrement numérique ▪ Salles d'audience électroniques ▪ Règlement extrajudiciaire des différends (RED) ▪ Optimisation de l'utilisation des salles d'audience ▪ Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliot-Trudeau (EMFPET) ▪ Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (MTET) ▪ Projet du Centre judiciaire fédéral (CFJ) de Toronto et de Vancouver ▪ Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)
Priorité n° 2	Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au SATJ	▪ Vidéoconférence et téléconférence ▪ Dépôt électronique par internet
Priorité n° 3	Améliorer la prestation des services	▪ Examen des services judiciaires ▪ Harmonisation des greffes dans les régions ▪ Modernisation des pratiques et des procédures ▪ Élaboration d'un nouveau système de gestion des cas
Priorité n° 4	Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt	▪ Mise en œuvre des activités de sensibilisation

Justification des priorités

Priorité n° 1

Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt

Les procès et processus judiciaires se prêtant de plus en plus à l'informatisation, le Service administratif des tribunaux judiciaires doit tenir compte de l'incidence des nouvelles technologies sur son travail et suivre les progrès en la matière pour offrir les services les plus rentables, les plus efficaces et les plus sûrs aux juges, aux protonotaires, aux avocats, au public et à ses employés. Le SATJ bénéficie de systèmes et d'outils technologiques de pointe, qui permettent à la direction et aux employés d'échanger de l'information, qui facilitent la préparation des dossiers, qui permettent de gérer la circulation des dossiers d'une étape à l'autre du processus ainsi que de communiquer avec les parties intéressées, entre autres pour les consulter. À cette fin, le SATJ continuera d'adopter des techniques perfectionnées, comme l'enregistrement numérique et les salles d'audience électroniques pour en faire profiter les Cours qu'il sert. Ces initiatives technologiques offriront au public et à la communauté judiciaire des options plus efficaces pour un meilleur système judiciaire conformément aux valeurs canadiennes de justice, d'équité et de primauté du droit. Il est essentiel de loger les Cours et le Service dans un même endroit tant à Ottawa que dans les régions.

Priorité n° 2

Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires

Il s'agit de mieux servir le public qui demande réparation en s'adressant à une cour qui répond à ses besoins. En effet, les Cours doivent être accessibles à tous les citoyens. Il faut donc déployer des efforts particuliers pour promouvoir au SATJ la sensibilité envers les divers clients qui font appel aux Cours. Les usagers doivent pouvoir exécuter leur travail de manière relativement aisée et pratique et doivent être traités avec beaucoup de courtoisie et de respect. Enfin, les services doivent être offerts dans les deux langues officielles.

Priorité n° 3

Améliorer la prestation des services

En 2001, le gouvernement a lancé l'Initiative d'amélioration des services, en vertu de laquelle les ministères et organismes doivent améliorer de manière substantielle et quantifiable la satisfaction des clients auxquels s'adressent leurs services.

Cette priorité stratégique consiste à améliorer les aspects du travail du SATJ liés aux procédures et touche donc de près la gestion des cas, les méthodes, l'échange d'information, la communication, l'amélioration des Règles et l'amélioration du soutien assuré à la magistrature. Le SATJ s'est engagé à fournir ses services de la manière la plus rentable, la plus efficace et la plus économique possible ainsi qu'à appliquer des normes d'excellence en matière de services à la clientèle, soit les juges, les plaideurs et le grand public.

Priorité n° 4

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt

Le Service administratif des tribunaux judiciaires doit disposer de ressources suffisantes et stables pour assurer aux Cours un soutien indéfectible, sans enfreindre son mandat ni ses obligations statutaires envers les juges, les protonotaires, les plaideurs et le public canadien. Il s'agit donc de développer, entre autres, la capacité du Service à prévoir la demande future de ressources. Les ministères et les organismes doivent consulter le Service quant à l'incidence des projets de lois et des lois nouvelles afin de mieux prévoir la charge de travail à venir. La création du Service administratif des tribunaux judiciaires contribue à l'indépendance judiciaire en éliminant tout lien entre les services administratifs et le gouvernement du Canada. La visibilité accrue des Cours et, par conséquent, des greffes, étant donné les nouvelles lois et la création du SATJ, va exiger l'aménagement de voies de communication clairement identifiées avec les publics cibles.

Les priorités de l'organisation vont affecter tous les aspects de son travail et vont donc orienter les choix à faire pendant toute la période de référence. Il sera essentiel de superviser le déroulement des principales initiatives à l'appui de ces priorités, le tout pour guider les décisions stratégiques et opérationnelles et répondre aux questions nouvelles.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'engage à réaliser le résultat stratégique suivant :

> Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Les principales initiatives, énumérées en page 15, qui appuient le résultat stratégique et les priorités de l'organisation ont pour objectif de rendre les Cours plus accessibles au public et d'assurer un traitement plus efficace des affaires et un meilleur appui aux Cours auxquels le SATJ offre ses services, tout en assurant la transparence et la responsabilité complète de l'utilisation des fonds publics.

Les grandes priorités du SATJ au cours des trois années à venir, alors que se poursuivront l'intégration et la transformation des anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, sont de maintenir le haut niveau des services fournis au public en faisant le meilleur usage des deniers publics. Il y sera donné suite au moyen de grandes initiatives liées à chacune des activités de programme. Nous avons entrepris d'élaborer des indicateurs de rendement pour chacune de ces activités et des sous-activités. Les difficultés et les pressions inhérentes à une importante fusion d'organisations ont rendu l'exercice plus complexe que prévu. La haute direction a à cœur de concrétiser cette initiative du Conseil du Trésor et veillera particulièrement pendant tout l'exercice à consigner les résultats de ces principales initiatives qui aideront à mettre au point des indicateurs de rendement rentables.

Description des activités de programme

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a une activité principale : l'administration judiciaire. Son objectif est de fournir aux Canadiens les services nécessaires pour assurer la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics dédiés à l'administration de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, tout en facilitant l'accès du public aux tribunaux et en garantissant le principe de l'indépendance judiciaire. Pour définir la structure de la nouvelle organisation, on a subdivisé cette activité en trois activités de programme interreliées : les Services de greffe, les Services judiciaires et les Services ministériels.

- Les **Services de greffe,** consistent à offrir aux tribunaux les services auxiliaires relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par

les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions.

- Les **Services judiciaires** consistent à fournir des services aux juges et aux protonotaires ainsi qu'aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux chauffeurs, aux huissiers-audienciers, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant des services directs aux juges.

- Quant aux **Services ministériels,** ils touchent principalement la gestion financière, les ressources humaines, l'informatique, la gestion de l'information, les télécommunications, les installations matérielles, la traduction, la planification stratégique, les communications, la vérification interne et l'évaluation, l'administration générale et la sécurité pour les tribunaux ainsi que pour le Service administratif des tribunaux judiciaires. (L'activité du programme « services ministériels » n'est pas mentionnée dans le Budget à titre d'activité distincte et n'est donc pas traitée dans la section II. Il sera traité dans la section IV – Autres sujets d'intérêt.)

Ressources financières et humaines telles qu'elles figurent au tableau des dépenses prévues. (Section III)

Activité de programme : Services de greffe
Ressources financières:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
34,9 millions $	34,4 millions $	34,6 millions $

Ressources humaines:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
369	436	436

Activité de programme : Services judiciaires
Ressources financières:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
19,4 millions $	19,1 millions $	19,3 millions $

Ressources humaines:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
206	219	219

Analyse détaillée des activités de programme

Priorité n° 1

Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt

A. Activités de programme - Services de greffe

Principales initiatives

Enregistrement numérique

Nous avons installé dans certaines salles d'audience un équipement d'enregistrement numérique. Les résultats de ce projet pilote sont positifs. En effet, ils ont démontré que l'enregistrement numérique fournit des moyens de réduire les coûts liés à la transcription des délibérations des tribunaux. Ces avantages vont continuer de se faire sentir puisque le nombre de salles d'audience ainsi équipées va croissant. Le SATJ a l'intention d'élaborer une stratégie de déploiement complet de cet équipement dans ses salles d'audience. Grâce au soutien des juges en chef, nous devrions terminer l'étude de faisabilité concernant l'installation de matériel d'enregistrement numérique dans toutes nos salles d'audience.

Salles d'audience électroniques

À la suite de l'expérience positive de la mise en œuvre des salles d'audience électroniques à Edmonton et à Calgary et conformément à son engagement d'améliorer la prestation des services et l'accessibilité des instances judiciaires, le SATJ a terminé les étapes de la planification et d'achat en vue de l'établissement d'une salle d'audience électronique à Ottawa. Il a fallu consulter la magistrature et des experts afin de déterminer les spécifications et l'agencement de l'équipement. La transcription en temps réel sera également mise en œuvre. De cette façon, les juges, les protonotaires, les avocats et tout le personnel de la cour pourront recueillir les données en temps réel au moyen de leur ordinateur portatif.

Règlement extrajudiciaire des différends

Les quatre Cours possèdent une compétence différente et sont régies par des pratiques et des procédures différentes qui sont énoncées dans leurs lois et règles respectives. Par exemple, le règlement extrajudiciaire des différends est de plus en plus utilisé à la Cour fédérale. En 2003-2004, 104 conférences de règlement des différends et 1416

conférences préalables à l'audience se sont déroulées à la Cour fédérale et 102 conférences préalables à l'audience ont eu lieu à la Cour canadienne de l'impôt (les conférences préalables à l'audience correspondent souvent, dans les faits, à des conférences de règlement des différends). La Cour canadienne de l'impôt utilise aussi fréquemment la procédure informelle, accessible à toutes les parties, ce qui réduit le coût de la justice.

B. Activités de programme - Services judiciaires

Principales initiatives

Utilisation améliorée de salles d'audience

Le rapport du vérificateur général de 1997 critique les deux anciens organismes à propos de l'utilisation des salles d'audience. Le vérificateur général a conclu que les Cours avaient des salles d'audience excédentaires et que l'utilisation de ces dernières, en pourcentage de disponibilité, était trop faible. L'utilisation à 100 p. 100 est impossible en raison des forces dynamiques du processus judiciaire, mais le SATJ surveille la situation de près et fera en sorte de partager ses salles d'audience avec des tribunaux quasi judiciaires et d'autres organismes, et mises à la disposition de ces derniers de façon efficace, dans la mesure du possible. Le SATJ a aussi l'intention de consolider ses partenariats actuels avec les provinces. Il convient de noter également qu'à de nombreux endroits, les juges siègent ailleurs que dans des salles d'audience, par exemple dans des salles de conférence d'hôtels.

Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau (EMFPET)

En ce moment, les Cours et les employés du Service administratif des tribunaux judiciaires sont situés dans sept édifices de la région de la capitale nationale. Cette dispersion n'est pas efficace et ne répond pas aux besoins à long terme des Cours en matière de locaux. La fusion des activités actuelles à Ottawa va réduire les coûts de fonctionnement, améliorer la visibilité et simplifier les questions de sécurité. L'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau sera une nouvelle installation judiciaire à usage unique qui accueillera la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le SATJ. La planification du projet a commencé dès mars 1972. Différentes propositions ont été préparées depuis, et le projet a reçu, à trois occasions (1974, 1990 et 2002), l'approbation préliminaire du projet du Conseil du Trésor ainsi que toute approbation requise de la part d'autres organismes gouvernementaux réglementaires. Il a également été examiné dans le rapport du vérificateur général de 1997, où on peut lire « que le regroupement des locaux de la Cour fédérale [du Canada] à Ottawa serait souhaitable »[2]. De plus, comme l'a suggéré le ministre de la Justice en 1986 dans une lettre adressée au Commissaire à la magistrature fédérale et citée dans le Rapport du vérificateur général, « la possibilité d'inclure la Cour de l'impôt et d'autres tribunaux dans une proposition » visant à construire de nouveaux locaux qui accueilleraient la Cour fédérale du Canada a été analysée et, conséquemment, le projet actuel comprend la Cour canadienne de l'impôt[3]. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est l'organisme directeur de ce grand projet de l'État, géré conjointement avec le SATJ. Il est prévu que les Cours et le SATJ emménagent au printemps 2009.

Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (PMTET)

En octobre 2003, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le ministre de la Justice ont reçu une approbation préliminaire de projet (APP) modifiée visant la conception d'un nouvel édifice pour la magistrature fédérale, appelé ensuite Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliot-Trudeau, destiné à abriter la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ).

TPSGC a obtenu les fonds nécessaires à la conception et à l'appel de soumission, mais cherche à obtenir l'argent qu'il faut pour régler les coûts d'aménagement non financés et liés au SATJ du Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux. Ce dernier couvre les catégories suivantes :

- Gestion et technologie de l'information
- Sécurité
- Meubles et accessoires
- Milieu de travail

---

[2] Canada, Bureau du vérificateur général, *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt* (Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1997), paragraphe 114
[3] *Ibid.*, paragraphe 112

Projet du Centre judiciaire fédéral de Toronto (CJF)

Le SATJ participe à un autre projet important en matière d'installations, soit le Centre judiciaire fédéral (CJF) de Toronto. C'est dans ce centre, loué à l'administration publique fédérale en vertu d'un bail à long terme, que se dérouleront les activités régionales de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du SATJ. Le projet a été approuvé le 30 janvier 2003 et l'aménagement est prévu pour l'été 2006. Il entraînera des économies du fait que les employés et les salles d'audience seront en un seul endroit. Qui plus est, le regroupement du personnel permettra de fournir au public un point d'accès et un centre de renseignements uniques.

Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)

L'une des principales raisons de la construction du nouveau Centre judiciaire fédéral à Toronto est la mise en œuvre de la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*. L'espace judiciaire, les greffes et les services administratifs des Cours seront regroupés en un endroit. Les Cours et le SATJ sont actuellement dans deux bâtiments, à Toronto. Le groupement des activités existantes permettra des économies, rehaussera la visibilité aux services et simplifiera les questions de sécurité.

Les objectifs du PFITJ sont de réduire et de consolider l'ensemble des dépenses en réutilisant et en recyclant l'équipement et le mobilier chaque fois qu'il est possible et rentable de le faire; de doter le CJF de la technologie nécessaire, d'un mobilier adéquat, de mesures de sécurité et d'un milieu de travail qui permettent aux juges, à la collectivité juridique, au public et aux employés du Service d'exécuter leur travail dans un milieu sûr, efficace et productif; de mettre le projet en œuvre de manière responsable, conformément aux critères d'une conception écoénergétique et sans danger pour l'environnement (Leadership in Energy & Environmental Design ou LEED); de proposer au grand public un espace qui inspire un sens du respect et de la transparence du système judiciaire par l'utilisation de l'espace, le choix des matériaux et de l'équipement, le tout en harmonie avec le bâtiment du CJF.

Centre judiciaire fédéral de Vancouver (CFJ)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a rappelé que le bail des locaux actuellement occupés par le SATJ à Vancouver expire en décembre 2008. La sécurité et le bien-être des juges et du personnel soulèvent des questions de plus en plus fréquentes : parties agressives de plus en plus pertubatrices. Il faut réagir avant que la situation se dégrade.

Par conséquent, un nouveau projet a vu le jour, visant à :

a) collaborer étroitement avec les quatre juges en chef des Cours auxquels le SATJ fournit ses services pour analyser et quantifier les besoins de locaux à moyen et à long terme à Vancouver;

b) commencer à préparer un accord d'occupation de locaux qui détaillera le type de locaux requis, les dimensions approximatives des espaces individuels, le nombre d'unités de travail que les locaux devront abriter ainsi que le nombre de juges, de membres du personnel et de membres du public qu'ils devront pouvoir accueillir;

c) répondre aux questions de sécurité et faire une analyse des menaces et des risques pour vérifier si tous les scénarios possibles ont été analysés et pris en considération;

d) entretenir des liens de communication étroits avec le personnel de TPSGC à Vancouver et à l'administration centrale, à Ottawa, pour que le projet progresse jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.

Priorité n° 2

Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires

A. Activités de programme - Services de greffe

Principales initiatives

Vidéoconférence et téléconférence

Les Services de greffe veillent au soutien aux recours en justice. Il s'agit entre autres de traiter les documents déposés ou délivrés aux plaideurs, d'être présents aux séances des Cours, d'enregistrer les délibérations, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et l'information de base requise par les Cours et de délivrer les documents juridiques pour appliquer les décisions rendues par les Cours. Les systèmes de vidéoconférence et de téléconférence offrent de nouveaux moyens d'accéder aux audiences des Cours, y compris pour des séances urgentes et à grande distance, pour faciliter le dénouement des dossiers, gagner du temps et épargner des déplacements aux plaideurs, aux juges, aux protonotaires et au personnel du Service. Des installations de vidéoconférence ont été aménagées dans tous les bureaux locaux où travaillent des employés du gouvernement fédéral.

Dépôt électronique

L'initiative de dépôt électronique en vue des instances judiciaires est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une co-entreprise publique-privée entre le SATJ et LexisNexis Canada (anciennement QuickLaw Inc.), qui deviendra le premier fournisseur de services du genre sur le marché canadien. Un accord de coopération a été signé pour officialiser

cette relation de travail, qui est partie intégrante de l'évolution du projet depuis sa création. Il y a un projet pilote en cours, qui comprend l'essai d'un mode de paiement unique des droits de dépôt : le site du Bouton d'achat du Receveur général, qui relève de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

B. Activités de programme - Services judiciaires

Principales initiatives

Examen des Services judiciaires

Des études entreprises dans le cadre de la fusion du Service administratif des tribunaux judiciaires se poursuivront en 2005-2006 afin de cerner les différentes formes de soutien judiciaire qui existaient dans les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les services judiciaires offerts aux juges, aux juges surnuméraires, aux juges suppléants, aux protonotaires, aux juges-arbitres et aux assesseurs seront examinés et définis. En corollaire, les rôles des administrateurs judiciaires et des adjoints judiciaires ainsi que les programmes des stagiaires seront aussi passés en revue. Qui plus est, nous allons examiner l'ensemble des services (bibliothèque, huissiers-audienciers et chauffeurs) qui sont offerts aux juges et aux officiers de justice des Cours afin de déterminer comment les regrouper avec efficacité, pour assurer aux Services judiciaires une structure telle que les ressources appropriées seront attribuées conformément aux exigences, tout en améliorant la responsabilité financière et la prestation de services. Cette analyse est importante; sans le type et le niveau appropriés de soutien, en effet, les juges et autres officiers de justice doivent effectuer certaines tâches qu'il vaudrait mieux déléguer à des employés de soutien qualifiés. Un nouveau directeur général sera nommé à la tête des Services judiciaires à qui l'examen incombera.

Priorité nº 3

Améliorer la prestation des services

A. Activités de programme - Services de greffe

Principales initiatives

Harmonisation des greffes

La fusion matérielle des greffes à Vancouver et à Montréal est terminée. Le regroupement des greffes à Toronto sera terminé en 2006. La formation polyvalente du personnel des greffes au Canada se poursuivra au cours de l'exercice 2005-2006. Par la

suite, tous les fonctionnaires des greffes seront en mesure de mieux servir les clients des quatre cours. Ces mesures auront pour effet d'améliorer l'utilisation de nos ressources et de fournir au public un point d'accès commun.

Modernisation du processus du greffe

En accord avec les juges en chefs, la Direction générale des pratiques d'excellence et de la modernisation a été instituée pour examiner et moderniser les méthodes de travail et pour recommander les modifications à apporter aux règles de procédure, afin de rendre plus efficace la prestation de nos services aux justiciables.

Le remodelage de nos méthodes de travail devrait nécessiter une période de deux à trois ans, mais les améliorations opérationnelles seront mises à exécution à mesure qu'elles seront définies et approuvées. La première étape du projet comprendra un examen des méthodes de travail, y compris des pratiques et des procédures de tous les tribunaux, dans le dessein de moderniser les instruments et approches servant à la prestation de nos services.

L'intégration des systèmes actuels de gestion des causes, la mise en place de technologies additionnelles dans les salles d'audience, la modification de certains règles de procédure et l'organisation, pour les personnels des greffes, d'une formation opérationnelle opportune, sont des exemples de mesures comprises dans le champ de ce projet.

Priorité n° 4

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt

A. Activités de programme des Services de greffe

Principales initiatives

Activités de sensibilisation

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'efforcera de bien coordonner l'information qu'il met à la disposition du public au sujet des Cours auxquelles il offre ses services, notamment la publication des jugements, que ce soit par l'entremise des sites Web des Cours ou au moyen d'autres outils de communication. De plus, le SATJ et les Cours continueront d'offrir des activités de sensibilisation comme des portes ouvertes, des procès fictifs, des symposiums et la Journée du droit, pour mieux faire connaître au public le principe de l'indépendance judiciaire.

Section III – Renseignements supplémentaires

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités.*

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du SCT;
- Il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon le RPP

Nom : _____
R.P. Guénette
Administrateur en chef par intérim

Date : le 25 février, 2005

Renseignements sur l'organisation

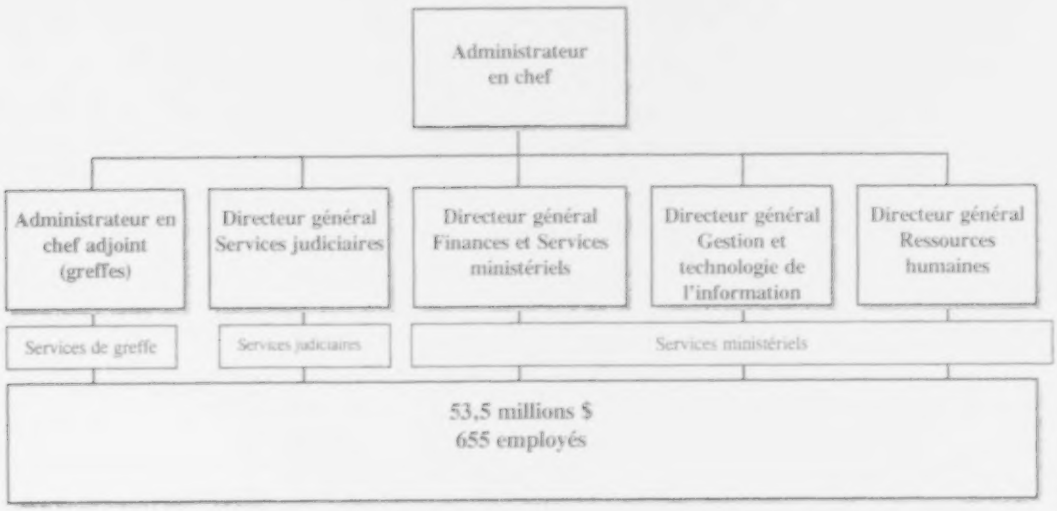

Nous avons structuré le Service administratif des tribunaux judiciaires d'une manière efficace et rentable afin qu'il puisse remplir son mandat.

L'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires est responsable devant le Parlement, par l'entremise du ministre de la Justice.

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* énonce les pouvoirs, les tâches et les responsabilités de l'administrateur en chef comme suit :

- l'administrateur en chef exerce les pouvoirs nécessaires à la prestation de services administratifs efficaces et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel (paragraphe 7(2));

- après consultation des juges en chef de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale [du Canada] et de la Cour canadienne de l'impôt, il établit un ou plusieurs greffes pour ces tribunaux, en détermine les modalités organisationnelles et en assure le fonctionnement; il prépare également les budgets de fonctionnement de ces tribunaux et du Service administratif des tribunaux judiciaires (paragraphe 7(3)).

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* impose également deux limites précises aux pouvoirs de l'administrateur en chef :

- l'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire (paragraphe 7(4));

- un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef du Service de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci (paragraphe 9(1)).

Tableaux – Rapport sur les plans et priorités

Dépenses prévues

Tableau 1 : Dépenses prévues du SATJ et équivalents temps plein

(millions de $)	Prévisions de dépenses 2004-2005[1] *	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Services de greffe[2]	34,9	**34,4**	34,6	34,6
Services judiciaires[2]	19,4	**19,1**	19,3	19,3
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	54,3	**53,5**	53,9	53,9
Services de greffe	---	---	---	---
Services judiciaires	---	---	---	---
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	---	---	---	---
Moins : Recettes disponibles	---	---	---	---
Total du Budget principal des dépenses	54,3	**53,5**	53,9	53,9
Rajustements				
Budget supplémentaire des dépenses + Report du budget de fonctionnement (poste horizontal)	2,2	---	---	---
- Cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India)[3]	(0,3)	---	---	---
Annonce dans le budget : Économies prévues sur les achats[4]	0	(0,1)		
Autres : Crédit 15 du CT	0,3	---	---	---
Total des rajustements	*2,2*	***(0,1)***	*0,0*	*0,0*
Dépenses nettes prévues	56,5	**53,4**	53,9	53,9

Dépenses nettes prévues	56,5	**53,4**	53,9	53,9
Moins : Recettes non disponibles	(3,9)	**(7,4)**	(7,4)	(7,4)
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	18,8	**19,1**	19,0	19,8
Coût net du programme	71,4	**65,1**	65,5	66,3

Équivalents temps plein[4]	575	**655**	655	655

[1]Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant, y compris les avantages sociaux.

[2]L'activité de programme - Services ministériels a été répartie entre les autres activités de programme.

[3]Cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India) : Quant à l'exercice 2004-2005, le SATJ n'anticipe pas dépenser le montant de 0,3 million $ affecté aux cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India). Un montant de 0,3 million $ sera retourné au Secrétariat du Conseil du Trésor en 2004-2005.

[4]Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues du ministère par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui ont été annoncées dans le Budget 2005. De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses.

[5]Depuis l'amalgame du greffe de la Cour fédérale du Canada et du greffe de la Cour canadienne de l'impôt, la dotation en personnel a subi quelques retards. Par ailleurs, on procède à une dotation interne avant d'aller à l'extérieur afin de réaffecter le personnel en fonction des besoins du SATJ en employés des deux anciennes organisations. L'augmentation indiquée à partir de l'exercice 2005/2006 est attribuable à l'embauche de nouveaux employés pour répondre aux besoins des nouveaux juges, juges surnuméraires, juges suppléants et protonotaires ainsi qu'à l'augmentation du nombre de dossiers d'immigration. Ces facteurs impliquent une augmentation de personnel.

Tableau 2 : Activités de programme (millions de $)

2005-2006					
ACTIVITÉ DE PROGRAMME	Budgétaires		Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Dépenses brutes			
Services de greffe	34,4	34,4	34,4	(0,1)	34,3
Services judiciaires	19,1	19,1	19,1		19,1
Total	**53,5**	**53,5**	**53,5**	**(0,1)**	**53,4**

Tableau 3 : Postes votes et législatifs indiqués dans le Budget principal (millions de $)

2005-2006			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	**Budget principal actuel**	Budget précédent
30	Dépenses de fonctionnement	**47,2**	47,7
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	**6,3**	6,6
	Total pour le Ministère	**53,5**	54,3

Tableau 4 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire

2005-2006	
(millions de $)	**Total**
Dépenses nettes prévues	**53,4**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**16,6**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	**2,5**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail par Développement social Canada	**0,0**
Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	**0,0**
	19,1
Moins : Revenus non disponibles	**(7,4)**
Coût net pour le ministère en 2005-2006	**65,1**

Tableau 7 : Sources des revenus non disponibles

(millions de $)	Prévisions de revenus 2004-2005	**Revenus prévus 2005-2006**	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
Services de greffe				
Remboursement de dépenses des exercices précédents	0,1	**0,2**	0,2	0,2
Frais de services	1,7	**1,4**	1,4	1,4
Amendes imposées par la Cour	0,2	**3,6**	3,6	3,6
Diverses recettes non fiscales	1,9	**2,2**	2,2	2,2
Total des revenus non disponibles	3,9	**7,4**	7,4	7,4

Les revenus non disponibles du Service administratif des tribunaux judiciaires sont composés surtout des droits prélevés pour le dépôt de documents auprès des greffes et du produit de la vente de photocopies de jugements, plus d'autres recettes comme les amendes. Il est impossible de prévoir les revenus provenant des amendes qui varient de façon significative d'une année à l'autre. Une moyenne de quatre années a donc été utilisée pour prévoir les futures recettes non disponibles, même si les prévisions des montants réels provenant des amendes varient considérablement, d'une année à l'autre, de la moyenne estimée.

Les diverses recettes non fiscales proviennent principalement d'autres revenus mais surtout de l'assurance-emploi (AE). À la fin de l'exercice 2001-2002, il a été décidé que le total des coûts que la Cour canadienne de l'impôt allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, DRHC, le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et la Cour canadienne de l'impôt indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'objectif de cet exercice de comptabilité consistait à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement : il ne représente pas un apport de fonds externes.

Il convient de noter qu'au début de l'exercice 2004-2005, tous les coûts liés à l'AE pour le Service administratif des tribunaux judiciaires seront recouvrés auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (anciennement DRHC).

Tableau 12 : Renseignements sur les dépenses de projet

Au cours des trois prochaines années les projets suivants ont excédé ou excéderont le pouvoir délégué d'approbation du Service administration des tribunaux judiciaires (SATJ). À ce titre, le SATJ demandera au Conseil du trésor le pouvoir d'approbation pour les projets suivants:

2005-2006

1. Écrire une Demande de proposition et assurer la mise en place d'un système de gestion des instances standardisé pour les Cours
2. Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)
3. Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (PMTET)
4. Intégrité des programmes – addition de nouveaux juges, juges surnuméraires, juges suppléants, protonotaires et causes autochtones.

2006-2007

1. Développer un nouveau système de gestion des instances
2. Projet de fusion des installations des tribunaux judiciaires (PFITJ)
3. Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (PMTET)

2007-2008

1. Développer un nouveau système de gestion des instances
2. Projet de modernisation des technologies et de l'équipement des tribunaux (PMTET)

Pour de plus amples renseignements sur les projets mentionnés ci-dessus voir http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp .

SECTION IV – Autres sujets d'intérêt

Activités de programme - Services ministériels

Principales initiatives

En 2005-2006, de nombreuses activités liées à la fusion seront mises en œuvre. Par exemple, les systèmes informatiques seront harmonisés par l'acquisition d'outils de travail communs, la révision de l'infrastructure du réseau et la normalisation des applications serveurs. Les politiques, procédures et systèmes clés des ressources humaines et financières seront harmonisés, et les pratiques exemplaires des deux anciens organismes seront adoptées.

Situation financière

Deux éléments fondamentaux justifient la recherche de fonds supplémentaires au SATJ pour 2005-2006 étant donné les coûts croissants des services depuis leur création en juillet 2003.

Le premier a trait au nombre de nouveaux juges, juges suppléants et protonotaires nommés depuis deux ans pour composer avec la charge de travail accrue attribuable surtout aux dossiers de l'immigration, du terrorisme et des autochtones, qui relèvent des compétences de la Cour fédérale. Cette situation a augmenté les besoins financiers du SATJ pour les salaires des protonotaires et les traitements et les frais de voyage des juges suppléants, le supplément de soutien judiciaire et de recherche pour les juges ainsi que les coûts additionnels des sténographes judiciaires, des services d'interprétation et des besoins en traduction.

Par ailleurs, le SATJ est encore à consolider les deux greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les exigences de financement découlant de la fusion des greffes vont sans doute se maintenir au cours de l'exercice 2005-2006 et des suivants, surtout en ce qui concerne les deux anciens systèmes de gestion des instances, des bureaux régionaux de Toronto et le regroupement éventuel à Ottawa de tous les employés du SATJ et des juges des quatre cours à l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines a dressé un plan d'attrition allant jusqu'en 2008 grâce auquel les gestionnaires peuvent maintenant établir un plan de gestion des vacances et déterminer le moyen de doter les postes clés devenus vacants par attrition. Le Programme des auxiliaires juridiques sera peaufiné de façon à respecter les besoins changeants de l'organisation, et le SATJ démontrera son engagement en investissant dans l'apprentissage.

Modernisation des Services de ressources humaines

La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP), L.C. 2003, ch. 22, a reçu la sanction royale le 7 novembre 2003. Cette loi sera mise en vigueur graduellement : les modifications apportées à deux de ses principales composantes, soit la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, devraient entrer en vigueur au printemps 2005 et à l'automne 2005 respectivement. Au cours de l'année 2005, le SATJ va former une équipe des ressources humaines chargée d'appliquer les dispositions de la LMFP.

L'initiative de modernisation des ressources humaines donnera lieu aux activités suivantes :

- l'établissement d'un système de gestion informelle des conflits de façon à ce que les gestionnaires et les employés puissent régler de façon informelle les conflits en milieu de travail;

- la formation des gestionnaires auxquels l'administrateur en chef déléguera des pouvoirs de dotation en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* à son entrée en vigueur à l'automne 2005, puisque la Loi leur confère en effet plus de pouvoirs décisionnels et une responsabilité plus directe à l'égard de leurs décisions.

Nous avons déjà créé un comité national de consultations patronales-syndicales. Les comités locaux de consultations patronales-syndicales commenceront leurs activités au cours de l'exercice 2005-2006.

Gestion des dossiers

Depuis le milieu des années 90, le nombre de dossiers déposés augmente régulièrement. Cette croissance s'accompagne d'une croissance de la demande d'espace nécessaire à l'entreposage des dossiers de cour, conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cours fédérales* et de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*.

Le Comité de gestion des dossiers s'emploie à revoir les besoins du Service administratif des tribunaux judiciaires en gestion des dossiers administratifs et des dossiers de cour. Le Comité fera des recommandations à l'administrateur en chef par intérim relativement à la conservation et au traitement des dossiers administratifs et opérationnels. Il en fera aussi aux juges en chef quant à la conservation des dossiers de cour. Son travail devrait permettre de réduire substantiellement le nombre de dossiers entreposés par le SATJ.

Le Comité collaborera enfin avec les services immobiliers et autres parties intéressées à l'étude des stratégies telles que l'imagerie et l'archivage numériques et les services de recherche documentaire en ligne qui permettraient de répondre aux besoins d'entreposage et de consultation et faciliteraient le respect des obligations légales relatives à la conservation des dossiers de cour.

Gouvernement en direct

Le travail des deux anciennes organisations a contribué à l'atteinte de l'objectif lié à l'initiative fédérale Gouvernement en direct (voir http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp), soit d'exploiter les technologies de l'information et des communications afin d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un accès amélioré à des services de qualité, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix. Le Service administratif des tribunaux judiciaires continue dans cette voie, comme en témoignent les activités ci-dessous, qui seront maintenues en 2005-2006 :

- Remplacement des ordinateurs des comptoirs de services publics, qui permettent actuellement aux visiteurs du greffe de ne voir que les dossiers de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale et qui donneront maintenant accès aux rôles, aux bases de donnée des décisions, à des renseignements indexés et aux sites Web des quatre cours.

- L'harmonisation des systèmes d'information des quatre Cours, essentielle à l'amélioration des communications entre les employés, qui assurera uniformité et efficacité. Les sites Internet et intranet continueront d'améliorer l'accessibilité des Cours et le niveau des services offerts.

D'autres améliorations seront apportées en 2006-2007 et 2007-2008. Un nouveau système de gestion des instances intégrant les deux systèmes opérationnels actuels du SATJ va incorporer les meilleures méthodes des deux anciennes organisations et fournir au public des services en direct de qualité supérieure. Ce résultat ne sera toutefois pas atteint sans financement approprié et sans l'approbation des organismes centraux. Par la suite, les parties aux litiges entendus par chacune des quatre Cours pourront recevoir des documents de la Cour et s'en signifier mutuellement par voie électronique, en plus de consulter les documents de cour qui auront été déposés électroniquement ou numérisés pour être incorporés au système. Pendant toute la période de référence, de nouvelles technologies d'accès en direct seront ajoutées à la palette des services déjà offerts au public.

Gestion stratégique améliorée

Conformément à l'objectif du gouvernement qui est de renforcer la gestion du secteur public, le SATJ compte élaborer de bonnes méthodes de gestion stratégique pour améliorer le rendement global de l'organisation. Un cadre de responsabilisation de gestion inspiré des principes de la modernisation de la fonction de contrôleur servira de base à l'amélioration des résultats et du rendement du Service.

Voici les initiatives qu'il est prévu de mettre en œuvre au cours de la période de référence :

- Élaboration d'un cadre de gestion du risque intégré pour fournir à la direction l'information essentielle à la planification stratégique et opérationnelle.

- Création d'une fonction interne durable de vérification et d'évaluation capable de fournir aux gestionnaires une information qui leur permettra d'améliorer les résultats opérationnels et les résultats d'ensemble.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires adoptera un régime de reddition de comptes plus efficace dès que possible. Les méthodes et procédures de gestion seront à nouveau renforcées pendant cette période de transformation. L'exercice de restructuration est axé sur la reddition de comptes et la responsabilité en vue d'une utilisation rentable des ressources approuvées par le Parlement à l'appui du SATJ et du maintien de l'indépendance judiciaire. Le SATJ va revoir les améliorations apportées à la reddition de comptes en regard des normes de service et de rendement liées à l'optimisation des ressources. Exemples : rapports sur les délais dans la présentation des dossiers aux Cours, sur le taux d'utilisation des ressources, sur les services aux plaideurs et sur la productivité supérieure des greffes. Des indicateurs de rendement communs à tout le SATJ seront élaborés à cette fin.

Le SATJ s'emploie enfin à établir un régime administratif approprié, qui inclura la restructuration du Comité de gestion, un comité de vérification et d'évaluation efficace, un comité de gestion des ressources humaines ainsi que des comités de consultations syndicales-patronales et des comités de santé et sécurité au travail nationaux et régionaux.

Services de sécurité

Le SATJ poursuit les efforts déjà déployés pour améliorer la sécurité des juges, des protonotaires, du personnel et des membres du public qui utilisent ses installations. Il accorde priorité à l'élaboration de politiques et procédures internes. Des groupes de travail formés de juges et de membres du personnel ont travaillé de concert à l'élaboration de plusieurs politiques et procédures tout en essayant de réduire au minimum les inconvénients que représentent pour les utilisateurs la mise en œuvre de certaines mesures de sécurité. Par ailleurs, le SATJ a mis au point un programme destiné à sensibiliser toute l'organisation à l'importance de la sécurité.

En 2005-2006, le SATJ va finaliser son plan de reprise des activités pour assurer la continuité des services, des activités et des programmes essentiels en cas d'interruptions découlant d'événements imprévus comme une panne d'électricité étendue, des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, etc. En cas d'urgence majeure d'ordre civil, la Cour fédérale pourra maintenir ses services essentiels au gouvernement en appliquant le Plan de poursuite des activités du gouvernement du Canada élaboré en coopération avec le Comité directeur sur la continuité d'un gouvernement constitutionnel. Ce comité est dirigé par des représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada. Le SATJ y délègue un représentant pour s'assurer que le processus répond aux besoins des Cours.

Gestion des installations

En 2005-2006, le SATJ va élaborer une stratégie à long terme en matière de locaux visant l'administration centrale et les bureaux régionaux, en plus de finaliser la signalisation dans tous ses bureaux. L'optimisation de l'espace aura priorité, puisqu'il faut réduire les coûts immobiliers d'ensemble du gouvernement dans la mesure du possible.

Appendice I : Autres renseignements

Personnes-ressources pour de plus amples renseignements :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :

Pierre R. Gaudet
Directeur général, Projets d'immobilisations
Service administratif des tribunaux judiciaires
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Pierre.Gaudet@cas-satj.gc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :

Paul Waksberg
Directeur, Planification, budgets & analyses
Service administratif des tribunaux judiciaires
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Paul.Waksberg@cas-satj.gc.ca